



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares regarde vers l'avenir

Rimouski, le 20 août 2014 – Pour l'année scolaire 2014-2015, la Commission scolaire des Phares continue de regarder vers l'avenir et cherche toujours à optimiser ses services aux élèves, et ce, malgré une situation budgétaire extrêmement précaire après quatre années successives de compressions sévères dans le réseau de l'éducation.

Comme le vote des crédits budgétaires n'a eu lieu que le 14 juillet dernier à l'Assemblée nationale du Québec, l'adoption du budget 2014-2015 de la Commission scolaire se fera au conseil des commissaires du lundi 25 août prochain. Par conséquent, c'est en septembre que l'envoi des comptes de taxes aura lieu. Malgré l'hypothèse d'un déficit de 4,47 M\$ pour 2014-2015 et la disparition de tous les surplus budgétaires de la Commission scolaire, aucune augmentation du taux de taxation ne sera appliquée cette année.

Pour 2014-2015, les titulaires de postes de direction demeurent les mêmes, sauf pour l'école des Sources de Saint-Anaclet, où une nouvelle direction entrera en fonction, et pour les écoles du Mistral et de l'Aquarelle, où l'on compte le remplacement d'une direction adjointe. La stabilité des postes de direction était un enjeu pour plusieurs parents d'élèves et cet enjeu est ainsi amoindri. Cette année, la Commission scolaire procédera à l'analyse du découpage des quartiers scolaires afin d'équilibrer les effectifs des élèves dans ses écoles, particulièrement en milieu urbain.

Par ailleurs, afin d'optimiser les ressources pédagogiques liées aux technologies de l'information et des communications, de plus en plus présentes dans les écoles, la Commission scolaire a créé les Services des ressources informationnelles, qui sera sous la direction de M^{me} Christine Marquis. Compte tenu de la réorganisation de personnel requise par cette décision, cette optimisation des services aux élèves pourrait se réaliser à coût nul.

« Toutes les décisions concernant la gestion du personnel sont prises en fonction de l'optimisation de nos ressources financières en vue d'une plus grande réussite éducative pour nos élèves. Chaque fois qu'un poste devient vacant, nous évaluons la possibilité de regrouper des services pour économiser. Nous avons atteint notre limite. La Commission scolaire joue le rôle de rempart contre les compressions dans les

services aux élèves, mais à partir de maintenant, elle ne pourra plus les contenir. Les utilisateurs des services seront de plus en plus touchés », a commenté M. Jean-François Parent, directeur général de la Commission scolaire.

Néanmoins, la Commission scolaire poursuit des travaux de rénovation et de mise à niveau sur ses bâtiments, dont elle est très fière. Dès octobre prochain, les élèves de l'école Paul-Hubert pourront utiliser une bibliothèque complètement transformée, notamment au plan de la fenestration. Le gymnase D-146, qui est très prisé par l'ensemble de la population rimouskoise, sera également modernisé. Dans différentes écoles, la Commission scolaire continue de remplacer les chaudières, les toitures, les fenêtres et les blocs sanitaires, de manière à réaliser d'importantes économies d'énergie en plus d'offrir le meilleur environnement possible aux élèves.

Toujours afin de mieux répondre aux besoins des parents et des élèves en matière d'éducation, la Commission scolaire travaille en collaboration avec le groupe Développement d'une école primaire alternative à Rimouski – Groupe DÉPAR afin de participer à la fondation d'une école primaire alternative dans la région de Rimouski. Du côté de la formation professionnelle, le garage de mécanique agricole du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis connaîtra un renouvellement important de ses équipements d'enseignement. Avec un investissement de près d'un million de dollars, ils seront à la fine pointe de la technologie. La Commission scolaire travaille aussi à la mise sur pied d'un nouveau Centre de formation en entreprise et récupération (CFER), le CFER des Aviateurs. Du matériel informatique et électronique prêt pour la récupération pourrait y être traité par les élèves formés dans ce milieu de travail.

-30-

Source : Jean-François Parent
Directeur général
418 723-5927

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.